

**1. Qu'est-ce qu'une entreprise ?**

L'entreprise est un ensemble structuré d'éléments matériels, humains et financiers organisés en vue de produire des biens et des services destinés à être vendus. C'est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché.

**2. Quelles sont les démarches à réaliser pour constituer une SARL ?**

Les démarches à réaliser sont administratives, fiscales et comptables.

**3. De quel régime fiscal dépend le titulaire d'une entreprise individuelle ?**

L'entrepreneur individuel est imposé sur :

- l'impôt sur le revenu (IR) dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) pour les commerçants/artisans ;
- des bénéfices non commerciaux (BNC) pour les professions libérales, des bénéfices agricoles (BA) pour les professions agricoles ;
- l'impôt sur le revenu pour les micro-entrepreneurs dont les revenus du foyer fiscal ne dépassent pas un certain montant.

**4. Qu'est ce que l'URSSAF ?**

L'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) est un réseau d'organismes privés chargés par l'État de collecter les cotisations salariales et patronales destinées à financer le régime général de la sécurité sociale.

**5. Après de quel organisme est immatriculé l'artisan ?**

La chambre des métiers et de l'artisanat accompagne, gère et contrôle les formalités administratives liées aux activités artisanales.

**6. Après de quel organisme est immatriculé le commerçant ?**

La chambre d'industrie et de commerce accompagne, gère et contrôle les formalités administratives liées aux activités commerciales et industrielles.

**7. Qu'est ce qu'un organigramme d'entreprise ? Quelle est son utilité ?**

Un organigramme est un graphique qui représente la structure d'une organisation.

Cette représentation schématique permet de situer chaque salarié dans l'entreprise, de définir ses fonctions et son niveau hiérarchique.

**8. Quel est le rôle de la DGCCRF ? Que signifie le sigle DGCCRF ?**

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a pour missions d'assurer le respect de la concurrence, de garantir la qualité des produits et des services ainsi que la loyauté des transactions et de protéger les consommateurs.

Elle a une antenne départementale la DDCCRF.

**9. À quel moment doit-on passer une visite médicale professionnelle ?**

La visite médicale professionnelle doit être effectuée lors de l'embauche du salarié puis une fois par an.

## **10. Quelles sont les mentions obligatoires à faire figurer sur une facture ?**

Les mentions obligatoires sont :

- les coordonnées du fournisseur ;
- la date de la facture ;
- la date prévue pour le règlement ;
- la désignation des articles en mentionnant leur prix unitaire hors taxes et quantités ;
- l'identification du client ;
- le montant total hors taxes ;
- le montant de la TVA ;
- le montant à payer par le client.